

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 novembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 13 844 900 francs, soit:

- 4 044 100 francs destinés à des études liées à des aménagements cyclables et piétons sur différents sites du domaine public municipal;**
- 9 800 800 francs destinés à des travaux d'aménagement en faveur des cycles et des piétons sur différents sites du domaine public municipal.**

1^{er} mars 2023

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette proposition du Conseil administratif a été envoyée directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 29 novembre 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Denis Ruyschaert lors de deux séances, à savoir les 24 janvier et 31 janvier 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(études liées à des aménagements cyclables et piétons)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 044 100 francs, destiné à des études liées à des aménagements cyclables et piétons sur différents sites du domaine public municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de réalisations, chaque dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, chaque étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(travaux d'aménagement en faveur des cycles et des piétons)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 800 800 francs, destiné aux travaux d'aménagements en faveur des cycles et des piétons sur différents sites du domaine public municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 800 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 24 janvier 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM et M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction à l'AGCM

En introduction, M^{me} Perler déclare que la commission est saisie de deux propositions du Conseil administratif, les propositions PR-1544 et PR-1541. Elle explique que la première d'entre elles propose différentes continuités et l'aménagement de trois rues dans le périmètre de Rive, un périmètre qu'elle souhaiterait rendre piéton et végétaliser dans la perspective de cet été 2023. Elle mentionne qu'il faudrait donc que cette proposition soit traitée rapidement et votée entre les mois de mars et d'avril. Elle remarque que cette proposition finance des crédits d'études ainsi que des travaux relativement aisés à mener. La magistrate observe que ce crédit permet de concrétiser des mesures issues de la task force mise en place entre la Ville et le Canton, et prend le relais du projet de délibération PRD-184 voté en 2020. Elle signale aussi que la proposition propose des mesures pour les vélos ainsi que pour les piétons, telle que des continuités piétonnes aux Pâquis, la marchabilité de l'axe gare des Eaux-Vives-Terrassière, plusieurs modifications aux Eaux-Vives et trois rues dans le périmètre de Rive qui est à l'étude suite à la votation qui avait porté sur les Clés-de-Rive.

M. Alphonse rappelle l'urgence climatique et les avancées qui ont été réalisées à la suite du Covid. Il mentionne toutefois que des lacunes existent dans les continuités cyclables et piétonnes. Il déclare que l'enjeu est de tendre à des qualités d'espace public avec une réduction des temps de rouge pour les piétons et une optimisation du mobilier urbain. Il ajoute qu'il est question d'envisager des traitements qualitatifs de façade à façade de manière pérenne. M. Alphonse remarque qu'il est nécessaire de concentrer les efforts sur les bandes cyclables et déclare que le programme envisagé est assez vaste avec une continuité entre Plainpalais et le U cyclable, en utilisant par exemple la rue du Rhône. Il ajoute qu'un contresens sur Carl-Vogt est envisageable et mentionne que le point noir sur Ferdinand-Hodler pourrait être réglé puisque le Canton est plus ouvert à présent sur ce tronçon. Il signale encore qu'il est question d'améliorer le contresens cyclable du boulevard des Philosophes. Il remarque, en complément, que des itinéraires sont fonctionnels sur la voie verte et pense qu'il est possible de mieux faire. Il ajoute qu'il est de toute manière nécessaire de mener une étude pour dégager des solutions afin d'assurer la continuité de cette voie verte. Il évoque ensuite la rue des Alpes et il mentionne que l'autorisation de construire a été délivrée, l'objectif étant de relier le U cyclable avec le pôle de Cornavin.

Dans la suite de sa présentation (voir en annexe), M. Alphonse évoque encore les Pâquis et déclare que dans ce quartier également il est question d'améliorer les

continuités piétonnes, notamment en menant des tests qui peuvent être monitorés, avec des mesures accompagnées d'une végétalisation et d'une perméabilisation. Suite au succès de la piétonnisation du quai des Berges, il précise qu'il convient de trouver un itinéraire cyclable en se raccrochant à la rue des Alpes. Il signale encore que le secteur de Terrassière est plus en avance et indique que des carrefours sont encore très routiers, et que les espaces publics restent encombrés avec des terrasses. Il ajoute qu'il est envisagé de mettre des bacs plantés et d'étendre des terrasses en supprimant des places de stationnement, ou de reprendre l'espace à Villereuse en y ajoutant une promenade plantée agrémentée de bancs. Pour ce qui est du tronçon sur Versonnex, il est indiqué la présence de deux fois trois voies de voitures et M. Alphonse mentionne que supprimer l'une d'entre elles permettrait de créer une bande cyclable. Il ajoute que la rue du Port, la rue du Prince, et la rue de la Tour-Maîtresse sont stériles et occupées complètement par la circulation et pourraient être reprises en les fermant au trafic pour permettre aux piétons de s'appropriier ces espaces. Il remarque qu'il est envisagé de dégrapper l'enrobé et de placer des bacs et du mobilier. Il ajoute que les plantations existantes pourraient être repositionnées en fonction des vœux des habitantes et habitants.

En résumé et après la présentation des principaux projets, M. Alphonse annonce donc que 2,7 millions sont prévus pour les cycles et 1 million pour les piétons (études). En termes de travaux, il s'agit de d'investissements de 5,5 millions pour les cycles et de 3,2 millions pour les piétons.

Questions des commissaires

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'avenue Pictet-de-Rochemont. M. Alphonse mentionne que les mesures ont été réalisées l'été passé sur ce tronçon. Le même commissaire demande si les études menées sur les zones 30 peuvent impacter ces projets. M. Alphonse répond par la négative en déclarant que ces périmètres sont trop grands.

Un commissaire demande le statut actuel des trois rues à Rive. M. Alphonse répond que ce sont actuellement des impasses, ce qui pose de gros problèmes. Il répète que ces rues seront fermées et que les places de parking supprimées seront compensées. Le même commissaire déclare ensuite que le pont des Berges n'est pas cité dans la présentation et souhaite savoir s'il est intégré dans les perspectives de flux piétonniers. M. Alphonse répond qu'il est évidemment intégré à la réflexion. En complément, M. Betty rappelle que le Conseil vient de voter un crédit de réalisation qui va permettre de revoir la matérialité de l'espace sur ce pont.

Une commissaire imagine que les bacs envisagés dans les trois rues de Rive sont la mesure la plus pertinente car il n'est pas possible de planter en pleine terre. Elle demande confirmation. M. Alphonse acquiesce. La même commissaire

demande si les nuisances sonores inhérentes au carrefour de Rive seront prises en compte. M. Alphonse répond que des axes sont plus sensibles que d'autres et il ajoute que c'est le trafic sur Glacis-de-Rive qu'il faut solutionner, et ce en lien avec le Canton.

Un commissaire remarque que plusieurs axes relèvent du domaine cantonal et il se demande s'il ne faut pas craindre les conséquences d'un changement de majorité à l'occasion des élections cantonales de ce printemps 2023. M^{me} Perler rappelle que le prochain Conseil d'Etat devra respecter le plan climat cantonal et les mesures votées par le Parlement cantonal. Le même commissaire poursuit et déclare que plusieurs places privées sont louées par des pendulaires. Il se demande si les suppressions de places respecteront la loi cantonale pour une mobilité douce et cohérente (LMCE) et si les habitantes et habitants pourront toujours se garer. M. Betty répond que le stationnement est de compétence cantonale; il précise que le Canton assure un suivi annuel. Pour terminer, le commissaire demande ce qui est prévu en termes de dégrappage. M. Alphonse répond que cette proposition permet d'entamer une réflexion sur d'éventuelles suppressions de stationnement, et il mentionne que les perspectives ne sont pas encore détaillées pour pouvoir préciser le nombre de mètres carrés qui seront dégrappés.

Une commissaire déclare que le nombre de places supprimées n'est pas précisé dans la présentation qui a été faite à la commission. M. Alphonse répond que le volume exact est encore inconnu mais il rappelle que la loi implique une compensation, souvent dans des parkings en ouvrage. La commissaire poursuit et déclare que les parkings souterrains sont souvent complets. M. Alphonse répond que cela dépend des parkings. La commissaire demande si le parking de la rue des Alpes dont il est question est celui du centre commercial des Cygnes. M. Alphonse répond que cette mesure anticipe la modification du parking de Cornavin avec dans un second temps la mise en double sens de la rue des Alpes.

Une commissaire demande si les vélos peuvent passer à Théodore-Weber. M. Alphonse répond qu'il convient de mener des études. La commissaire demande ensuite si la proposition implique aussi des montants pour des travaux. M. Alphonse acquiesce. La même commissaire poursuit et demande s'il s'agit d'urbanisme transitoire. M^{me} Perler acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'il en sera de la résolution des points noirs lorsque ces travaux auront été menés. M. Alphonse répond qu'il en restera quelques-uns. Il ajoute que l'idée est de gérer les points noirs les plus dramatiques puis d'améliorer les points restants. La commissaire demande si c'est lors de l'autorisation de construire que des oppositions pourraient être déposées. M^{me} Perler acquiesce. En complément, M. Betty mentionne qu'il en va de même des arrêtés de circulation. M^{me} Perler poursuit et indique que les programmations temporaires ont permis de convaincre les commerçants des Bergues et elle men-

tionne que ces mesures permettent de diminuer le nombre de recours. La commissaire demande si les projets proposés par cette proposition sont bien accueillis. La magistrate répond que cela suscite des questionnements mais elle répète que réaliser des tests permet de répondre à ces craintes.

Une commissaire évoque la liaison Pictet-de-Rochemont/Jardin anglais en mentionnant qu'elle est encore inexistante. M^{me} Perler répond qu'il faut continuer à travailler pour prolonger la bande cyclable en direction de Versonnex et elle remarque qu'il est également nécessaire de prendre du terrain sur Général-Guisan pour améliorer la liaison vers le Jardin anglais. M. Betty déclare que l'idéal serait de supprimer une voie de circulation sur Général-Guisan mais il remarque que cet axe appartient à la moyenne ceinture et que le Canton refuse d'entrer en matière. La même commissaire demande si un marquage au sol peut être envisagé au Jardin anglais puisque ce dernier est dangereux. M. Alphonse répond qu'il faut y réfléchir. En complément, la commissaire déclare qu'il y a eu un assouplissement sur la compensation des places depuis 2020 avec un périmètre de 500 m. M. Betty acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'est le U cyclable et la task force dont il a été fait mention. M. Alphonse répond que le U cyclable vise à améliorer la liaison cyclable d'une rive à l'autre. Il ajoute que la task force est une association conjointe entre la Ville, le Canton et les acteurs concernés œuvrant sur une thématique donnée.

Une commissaire demande ce qu'il en est des voitures qui stationnent devant l'hôtel se trouvant sur le quai des Berges en indiquant qu'elle pensait qu'une solution avait été trouvée. M^{me} Perler répond avoir rencontré la direction de cet hôtel pour la rendre attentive à cette question mais elle constate également que les voitures continuent à se garer sur le quai. La même commissaire remarque qu'il y a souvent des SUV et elle mentionne que ces derniers sont dangereux puisqu'il est difficile de voir les enfants depuis ces véhicules. Il est pris acte de ce complément.

Un commissaire demande s'il y aura un dégrappage en bande dans les trois rues de Rive. M. Alphonse répond que c'est une proposition de l'architecte qui est pondérée puisque l'accès doit encore être garanti pour le Service d'incendie et de secours (SIS).

Le président de séance demande quel est le volume de dégrappage et il aimerait plus de précisions sur les bacs. M. Alphonse répond qu'il est nécessaire d'arroser les bacs et il mentionne que l'enjeu est d'offrir de l'ombrage avec des bancs. Il ajoute que, compte tenu des délais, ce sont des bacs qui sont envisagés et il remarque que si l'essai est concluant c'est un aménagement de la chaussée, de façade à façade qui sera envisagé. Il précise que le dégrappage ne sert pas à apporter de l'eau aux bacs. Le président déclare qu'il n'y a donc pas de plan de végétalisation.

Un commissaire remarque que le carrefour des Vingt-Trois-Cantons est très dangereux et il demande si quelque chose est prévu. M. Alphonse répond que le projet de délibération PRD-184 permet d'améliorer ce point mais il déclare que rien n'est encore envisagé. Il ajoute que la modification du gabarit permettra à terme de créer une piste cyclable.

Les questions étant terminées, le président remercie les personnes auditionnées.

Discussion

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Un commissaire Vert pense que c'est une proposition qui demande notamment de faire des études. Il ne croit donc pas qu'il faille se perdre dans des auditions. Il pense qu'il est possible de voter.

La commissaire de l'Union démocratique du centre partage cet avis mais elle aimerait avoir l'avis de son groupe au préalable.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle toutefois que 9 millions sont prévus pour des travaux d'aménagement tout de même.

Un commissaire du Centre propose de repousser le vote d'une semaine.

Le président en prend note et mettra l'objet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Séance du 31 janvier 2023

Discussion et vote

Le président observe qu'il n'y a pas de demande d'audition complémentaire.

Une commissaire libéral-radical demande si les travaux prévus dans cette proposition seront détaillés devant la commission. Il se demande ce que signifie un tel projet alors qu'il est question d'«aménagement qualitatif de façade à façade» en page 3 de la proposition.

Un commissaire socialiste interprète autrement cette proposition en mentionnant que les travaux dont il est question sont ceux qui sont décrits, alors que les travaux de façade à façade doivent être exposés à la commission.

En complément, un commissaire des Verts mentionne que cette proposition comporte notamment des études et il pense que des projets d'ampleur seront soumis ensuite à la commission.

Le commissaire libéral-radical en prend note.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il y a tout de même plus de 9 millions d'aménagements.

Compte tenu de l'heure tardive, les commissaires ne souhaitent pas faire de prise de position. Elles et ils indiquent que leurs prises de position seront exposées lors du traitement en plénière.

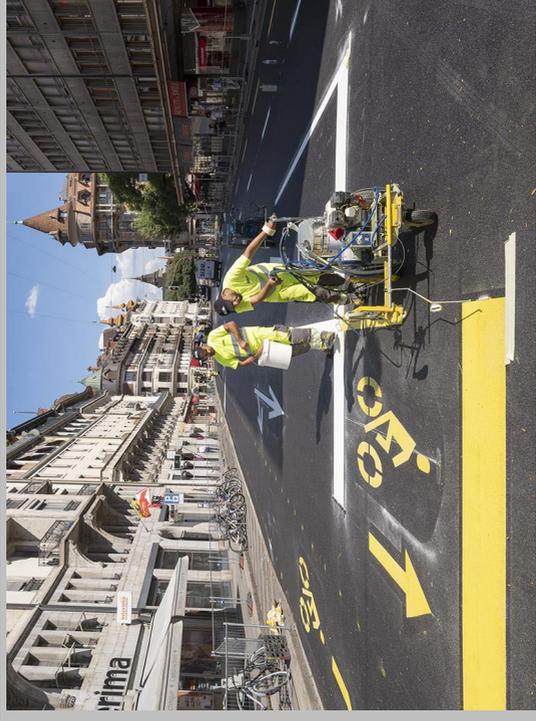
Vote

La proposition PR-1544 est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG).

Annexe: – présentation de la séance du 24 janvier 2023

PR-1544

“Etudes et travaux liés à des aménagements cyclables et piétons sur différents sites du domaine public communal”





Sommaire

1. Contexte de la demande de crédit
2. Objectifs
3. Programme des travaux
4. Focus sur certains objets
5. Présentation des coûts

1. Contexte de la demande de crédit

Cette demande répond aux deux documents cadres suivants :

- Le Plan climat cantonal 2030 (-40% du trafic motorisé individuel)
- L'urgence climatique en Ville de Genève (réduction des émissions à effet de serre en 2030 et neutralité carbone en 2050).

Elle considère aussi :

- Les avancées majeures pour la mobilité douce réalisées dans le cadre de la crise Covid en 2020
- L'augmentation de la demande qui en a résulté, principalement concernant les cycles
- Le rôle des modes actifs comme outils de transition
- Les lacunes existantes sur les espaces utilisés par les modes actifs et notamment l'absence de continuité cycle et le manque d'appropriation des espaces publics
- Les ambitions portées par le PRD-184 et la nécessité de financements supplémentaires
- L'existence d'une Task Force dédiée avec le Canton qui a identifié des actions prioritaires
- La nécessité d'augmenter encore la capacité à faire en ayant recours à des prestataires extérieurs

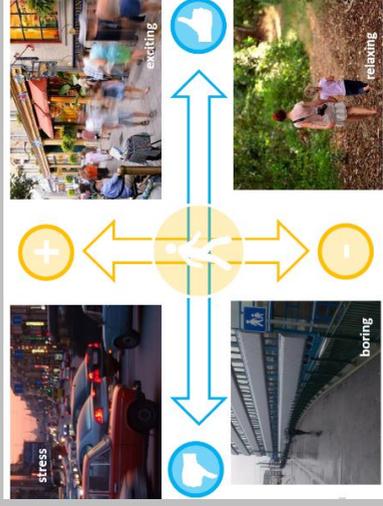
Il est jugé nécessaire de se réapproprier de l'espace public principalement routier au profit des mobilités actives

2. Objectifs

Ambition des aménagements piétons : développer des itinéraires sécurisés performants et attractifs sans obstacles dans l'hypercentre

Améliorations à envisager selon plusieurs axes de travail :

- Création de zones de rencontre, trottoirs élargis, piétonisation
- Amélioration des traversées piétonnes, de la marchabilité générale
- Optimisation du mobilier urbain, gestion des points noirs



A court terme : concentrer les efforts sur les questions de perméabilité et de continuité des itinéraires

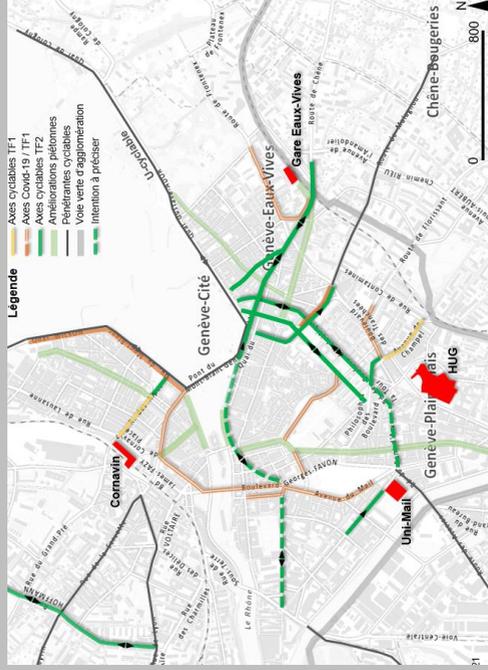
A plus long terme : envisager des traitements de façade à façade incluant des traitements paysagers

2. Objectifs

Ambition des aménagements cyclables : développer des itinéraires sécurisés, continus, performants et attractifs

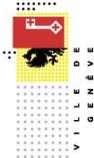
Améliorations à envisager selon plusieurs axes de travail :

- Comblers les discontinuités
- Réduire l'accidentologie
- Démocratiser et booster la pratique

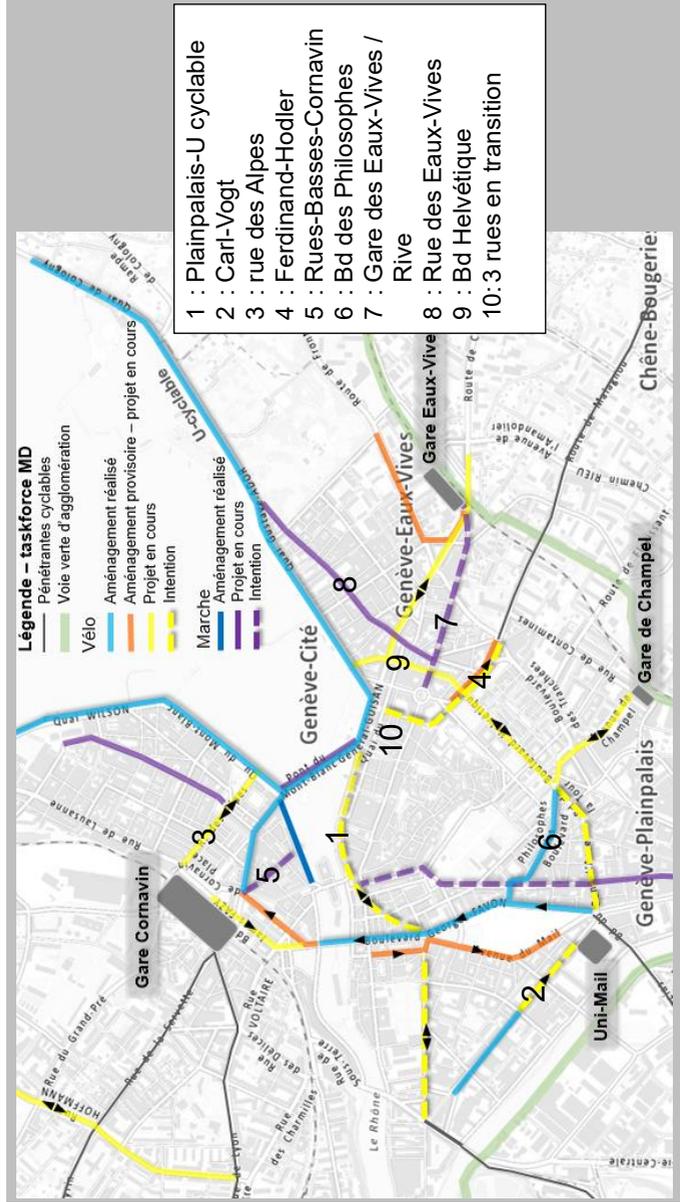


A court terme : concentrer les efforts sur les bandes cyclables et les points noirs

A plus long terme : systématiser la construction de pistes cyclables dès que cela est possible

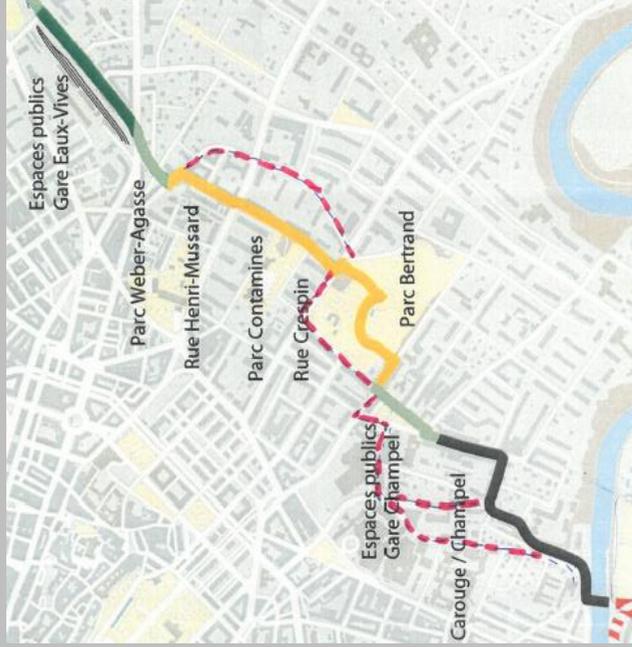


3. Programme des travaux Situation Task force vélos-piétons fin 2022



4. Focus sur certains objets

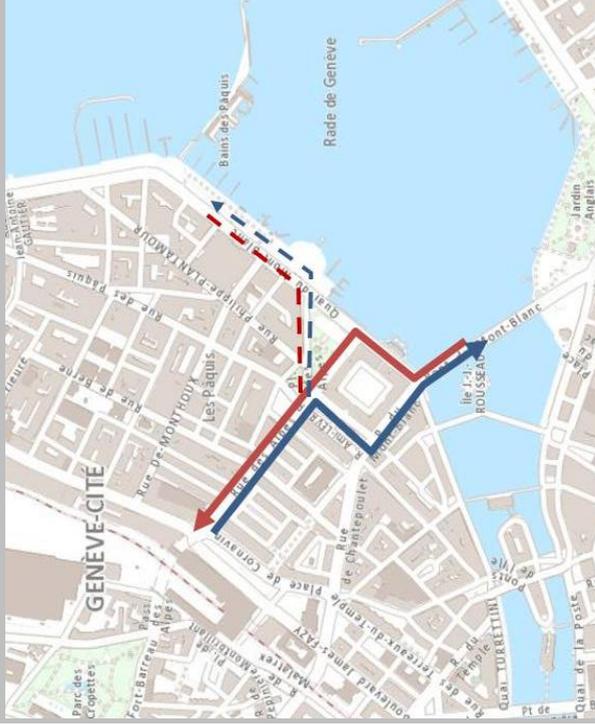
Continuité voie verte



- Parcours alternatifs au tracé originel à étudier
- Etudes de projets à mener dans un contexte urbain dense
- Identification de tronçons pouvant être aménagés rapidement

4. Focus sur certains objets

Rue des Alpes : réalisation mai 2023



- Arrêté de circulation pris par le Canton
- Autorisation de construire à déposer par la Ville
- Besoin de financement pour réaliser les travaux

4. Focus sur certains objets

Quai des Bergues – promenade du lac

- Mesures de piétonisation et végétalisation du quai.
- Études pour définir un ou deux itinéraires alternatifs pour les cycles dans le quartier de Saint-Gervais : rues des Etuves, Rousseau, Kleberg, François-Bonnivard, Plantamour, A.-Fabbri.
- Mesures d'amélioration des trottoirs et des potentiels conflits piétons – vélos/TIM.



4. Focus sur certains objets

Gare des Eaux Vives-Rive : Terrassière

CARACTÉRISTIQUES DU PARCOURS PIÉTON

- > 850 mètres linéaires environ entre la gare des Eaux-Vives et le rond-point de Rive
- > 10 min de temps de parcours (sens descendant)
- > 5 carrefours à traverser

CARACTÉRISTIQUES DU PARCOURS TRANSPORT PUBLIC

- > 6 min de parcours (hors attente correspondance)
- > fréquence toutes les 4 min
- > 3 arrêts

- Parcours piéton
- Carrefours traversés
- Gare des Eaux vives
- Arrêt tram L12



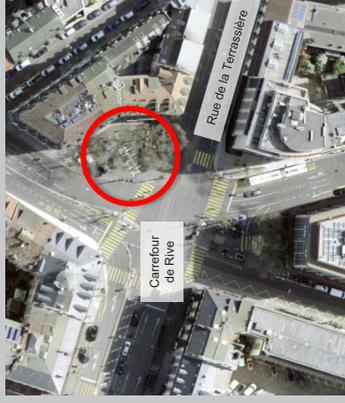
4. Focus sur certains objets

Gare des Eaux Vives-Rive : esquisses réalisées par AGCM

AMÉLIORER LE CONFORT URBAIN

> Carrefour de Rive

- Suppression du stationnement voiture
- Réorganisation du mobilier existant (motos et vélos)
- Mise en place de bacs plantés
- Extension terrasses existantes
- Dégrippage de surfaces en enrobés



4. Focus sur certains objets

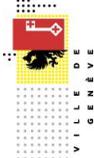
Gare des Eaux Vives-Rive : esquisses réalisées par AGCM

AMÉLIORER LE CONFORT URBAIN

> Séquence Villereuse / Théodore-Weber

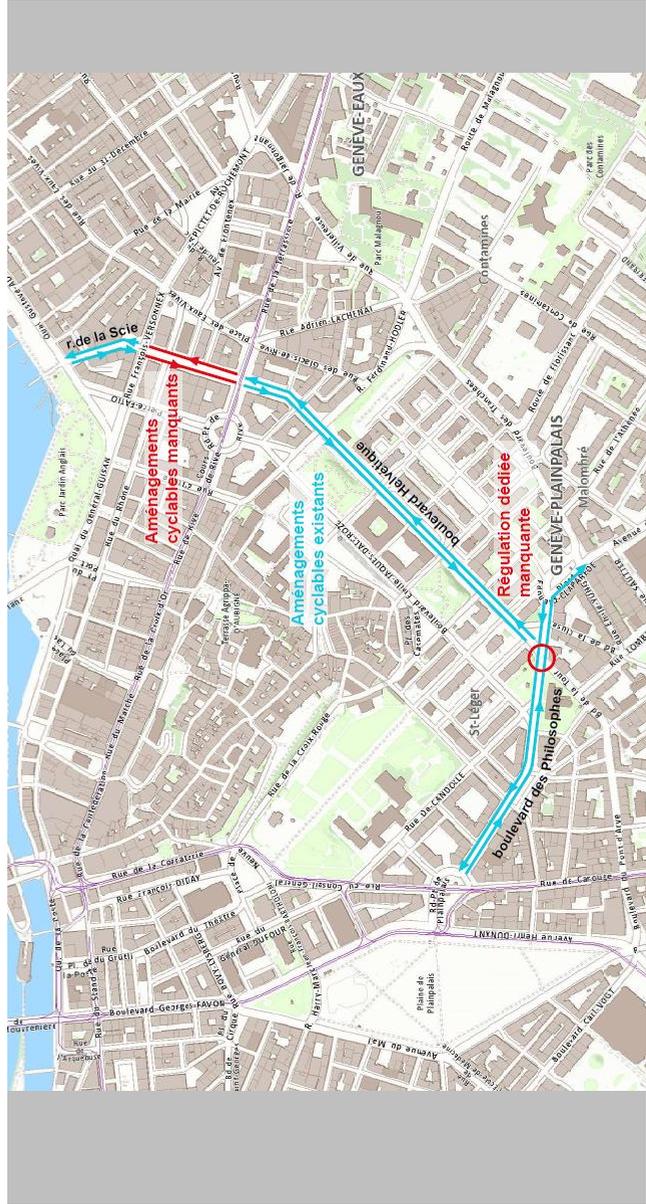
- Création d'une promenade plantée
- Suppression des bacs existants
- Dégrappage des enrobés
- Mise en place d'un substrat type gravier gazon
- Plantations d'arbres d'alignement complémentaires





4. Focus sur certains objets

Bd Helvétique : création d'une bande cyclable bilatérale sur le tronçon cours de Rive – rue F. Veronnex



4. Focus sur certains objets

3 rues en transition : urbanisme tactique



IN-7 : POUR UN CENTRE-VILLE VIVANT, PIÉTON ET VÉGÉTALISÉ



RUE DU PRINCE



RUE DU PORT



RUE DE LA TOUR-MAÎTRESSE

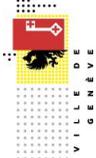
MESURES POUR PROTÉGER LA
POPULATION CONTRE LES FORTES
CHALEURS: VÉGÉTALISATION,
PERMÉABILISATION ET LIMITATION DU
TRAFIC MOTORISÉ

4. Focus sur certains objets

3 rues en transition : modification des circulations pour créer des espaces piétons apaisés

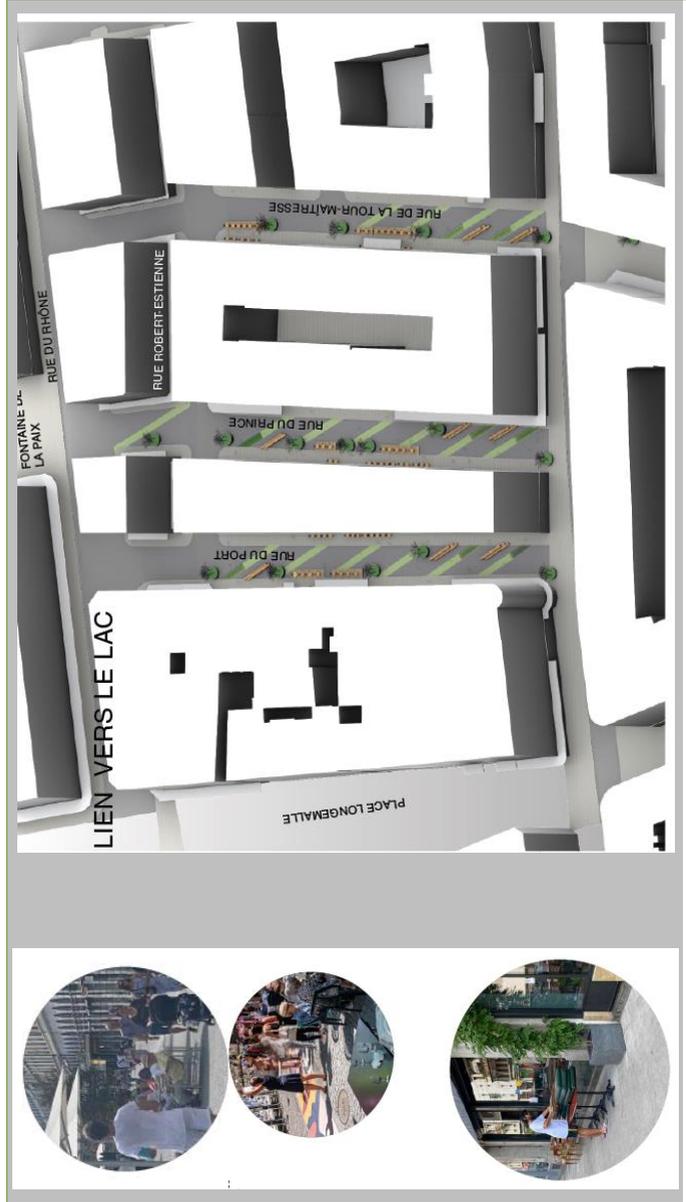
NOUVELLE ACCESSIBILITÉ DU SECTEUR





4. Focus sur certains objets

3 rues en transition : objectif de réalisation dès 2023



5. Présentation des coûts

Délibération 1 : études

• Mesures dédiées aux cycles	:	2'775'000	HT
• Mesures dédiées aux piétons	:	1'000'000	HT
		<u>3'775'000</u>	HT
Total TTC du crédit demandé	:	<u>4'044'100</u>	<u>TTC</u>

Délibération 2 : travaux et honoraires d'exécution

• Mesures dédiées aux cycles	:	5'550'000	HT
• Mesures dédiées aux piétons	:	3'200'000	HT
		<u>8'750'000</u>	TTC
Total TTC du crédit demandé	:	<u>9'800'800</u>	<u>TTC</u>

- Les études et travaux démarreront immédiatement après le vote des crédits, les premières réalisation étant planifiées si possible pour l'été 2023